

2 décembre 2025  
Par Daniel Gendron, Maire de la Municipalité de Nantes



## **Mémoire contre les impacts de la voie de contournement ferroviaire dans la Municipalité de Nantes**

Déposé à l'office de transports du Canada dans le cadre de la consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

**DANIEL GENDRON, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NANTES**  
MUNICIPALITÉ DE NANTES  
1244, rue Principale, Nantes (Québec) G0Y 1G0  
[info@munantes.qc.ca](mailto:info@munantes.qc.ca)

## AVANT-PROPOS :

En tant que représentant de la Municipalité de Nantes, je tiens à exprimer nos préoccupations concernant les impacts négatifs du projet de voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic sur notre territoire. Ce mémoire vise à exposer les effets du projet sur notre environnement, notre économie locale, et la qualité de vie de nos citoyens, tout en proposant des alternatives et des recommandations.

Le présent document ne revient pas sur les causes de la tragédie ferroviaire. Il se veut objectif et s'appuie sur les documents qui ont été déposés à l'OTC par l'instigateur du projet.

Les informations données dans le présent document concernent principalement la municipalité de Nantes et ses citoyens.

## 1- IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le projet de voie de contournement ferroviaire entraînera des conséquences graves sur l'environnement de la Municipalité de Nantes :

- **Destruction des milieux humides** : Le projet prévoit la destruction de plusieurs hectares de milieux humides, essentiels à la biodiversité locale et à la régulation des écosystèmes sans avoir un plan de réhabilitation qu'on juge adéquat dans le plan de suivi. Par exemple Lac de l'original qui est situé dans une zone où des milieux humides pourraient être affectés par les travaux de dynamitage et d'excavation et qui n'est pas dans le plan de suivi <sup>1</sup>malgré sa proximité au projet.  
  
Ces activités pourraient entraîner un drainage des milieux humides adjacents en raison de l'hydroconnectivité, ce qui pourrait modifier l'équilibre écologique du lac et des zones environnantes.
- **Risques pour les eaux souterraines** : Les travaux d'excavation et de dynamitage nécessaires à la construction de la voie menacent la qualité et la quantité de l'eau potable. Les puits artésiens et la nappe phréatique pourraient être contaminés ou asséchés, affectant directement les résidents de Nantes.
- **Déforestation** : La déforestation prévue pour la construction de la voie modifiera le paysage naturel de notre municipalité et entraînera une perte de biodiversité malgré la plantation après la réalisation du projet de jeunes arbres (ratio 1 :<sup>2</sup> et ce sans valeur ajoutée) qui nous semble insuffisante.
- **Le bruit et les vibrations** : il est clair, selon L'Étude sur le bruit et les vibrations<sup>3</sup> que plusieurs sites sont touchés par les travaux. Les mesures d'atténuation proposées sont insuffisantes, selon nous.

---

<sup>1</sup> Transport Canada.(2025), Page 41, *Plan de suivi des milieux humides*

<sup>2</sup> Transport Canada (2025), *Plan de suivi de compensation forestière (PSCF)*

<sup>3</sup> Juillet 2023

**Recommandation :** Nous demandons une réévaluation des impacts environnementaux afin de permettre la mise en place de mesures d'atténuation plus robustes pour les secteurs sensibles, comme le Lac de l'original et augmenter le nombre de murs contre le bruit dans le secteur Laval.

## 2- LIMITATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉSIDENTIEL

Le projet de voie de contournement ferroviaire empêche la réalisation de projets domiciliaires et, par ce fait, le développement économique essentiel pour la croissance de la Municipalité de Nantes :

- **Blocage des projets domiciliaires** : Le tracé actuel empêche le développement de 180<sup>4</sup> nouvelles résidences sur les terrains de Les Investissements Raypi inc., situés en périphérie de la route 161. Ces terrains représentent les derniers emplacements disponibles pour des projets domiciliaires à Nantes. L'impossibilité de développer ces terrains limite la capacité de la municipalité à attirer de nouveaux résidents et à générer des revenus fiscaux.
- **Perte de valeur immobilière** : Les propriétés situées à proximité de la voie de contournement risquent de subir une dévaluation importante, estimée entre 17,9 % à 44,9%<sup>5</sup>. Cette perte de valeur affectera directement les propriétaires et réduira les revenus de taxes foncières pour la municipalité.
- **Impact sur les entreprises locales** : Le projet pourrait entraîner une diminution de l'attractivité économique de la région, rendant difficiles l'installation de nouvelles entreprises et la création d'emplois, car le projet en cercle le périmètre urbain du secteur de Laval donnant limitant ainsi son développement.

**Recommandation :** Outiller la municipalité avec une contribution financière qui lui permettra d'investir dans son infrastructure pour permettre le développement résidentiel et économique, notamment en explorant des alternatives au nord de la route 161 ou même dans le même secteur.

## 3- AUGMENTATION DES COÛTS POUR LES CITOYENS ET LA MUNICIPALITÉ

Le projet engendre des coûts directs et indirects pour les citoyens et la municipalité :

- **Coûts liés à la surveillance et à la réparation des dommages** : Les travaux de construction, notamment le dynamitage et l'excavation, risquent de causer des dommages aux infrastructures existantes, tels que les routes et les bâtiments. La municipalité pourrait être contrainte de financer des réparations imprévues.
- **Coûts liés à la gestion de l'eau potable** : Les risques de contamination ou de réduction du débit des puits d'eau potable nécessiteront des investissements dans des systèmes de traitement ou des puits de remplacement. Bien que Transports Canada ait promis un soutien temporaire, les citoyens pourraient être confrontés à des coûts supplémentaires à long terme.
- **Augmentation des dépenses municipales** : La municipalité devra investir dans des mesures pour atténuer les impacts du projet, notamment en matière de gestion de la circulation, de

---

<sup>4</sup> Voir figure 1

<sup>5</sup> Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (2022), *l'effet des infrastructures sur la valeur foncière des propriétés*

protection des infrastructures, revoir la planification pour le ramassage des matières résiduelles, déneigement ...etc

**Recommandation :** Nous demandons une garantie de financement à long terme de la part de Transports Canada pour couvrir les coûts liés aux impacts du projet sur les infrastructures et les ressources locales.

#### 4- IMPACTS SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET FERROVIAIRE

Le projet soulève des préoccupations majeures en matière de sécurité :

- **Sécurité ferroviaire** : Le tracé retenu présente des courbes prononcées et des pentes importantes, augmentant les risques d'accidents ferroviaires. De plus, les trains circuleront à des vitesses plus élevées et une longueur de trains plus grande, ce qui accroît les nuisances pour les résidents.
- **Sécurité routière** : La fermeture de certaines routes, comme la rue Pie XI, entraînera une augmentation de la circulation sur le 10e rang, une intersection déjà problématique. Cela pourrait provoquer une hausse des accidents routiers.

**Recommandation :** Nous demandons une étude approfondie sur les impacts de la fermeture des routes locales et la mise en place de mesures de sécurité renforcées pour les passages à niveau et les intersections.

#### 5- ABSENCE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Les citoyens de Nantes ont exprimé leur opposition au projet par divers moyens. En aucun cas, l'instigateur du projet ou le bénéficiaire de ce dernier n'ont contribué à la réalisation d'une consultation dans la municipalité de Nantes. Aucun investissement ni aucune action ne sont prévus pour permettre que le projet soit inclusif. En plus, le ministère de Transports du Canada a refusé à plusieurs reprises de prévoir des compensations en cas de dommages potentiels ou même des investissements dans la région.

**Recommandation :** Nous demandons d'avoir des investissements dans la communauté, tels la mise en place d'une salle communautaire ou un espace de jeux pour les enfants. Cet acte viendra souligner la participation du projet dans la vie citoyenne,

#### 6- IMPACTS SUR LES SERVICES D'URGENCE

Les mesures d'urgence seront touchées par le projet (durant et après).

- **Retards pour les services d'urgence** : La fermeture de certaines routes entraînera des retards pour les ambulances, les pompiers et la police, ce qui pourrait mettre en danger la vie des citoyens en cas d'urgence. Comme le train devient de plus en plus long, la route 161 et la voie de contournement routière seront bloquées lors de son passage.

## CONCLUSION

Après plusieurs années de suivi du projet, il est clair que des impacts sont prévisibles à cause du projet de voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic, il est évident que ce projet, tel qu'il est actuellement conçu, entraînera des conséquences négatives importantes pour la Municipalité de Nantes et sa population.

Les conséquences environnementales, telles que la disparition des zones humides, la déforestation et les dangers pour les nappes phréatiques, mettent en péril l'équilibre écologique de notre territoire. Sur le plan socio-économique, la limitation du développement résidentiel, la perte de valeur foncière, et les coûts disproportionnés du projet risquent de freiner la croissance de notre municipalité et de nuire à la qualité de vie de nos citoyens.

De plus, les préoccupations liées au bruit, aux vibrations, et à la sécurité routière et ferroviaire n'ont pas été suffisamment prises en compte, ce qui pourrait aggraver les nuisances pour les résidents.

Enfin, le manque de transparence dans les procédures d'expropriation, l'absence d'acceptation sociale et le refus de Transports Canada de s'engager à compenser les dommages potentiels indiquent que ce projet ne correspond pas aux attentes ni aux besoins des communautés locales.

En tant que Municipalité de Nantes, nous demandons des mesures d'atténuation plus efficaces et des investissements dans notre communauté afin d'assurer l'avenir de notre territoire, la qualité de vie de nos citoyens, et la préservation de notre environnement.

Daniel Gendron, maire de la municipalité de Nantes

Au nom et pour la communauté des Nantais.

ANNEXE



**Figure 1 - zone du développement résidentiel du secteur Laval**